



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Houillères : Saone-et-Loire

Question écrite n° 11868

Texte de la question

M Georges Hage attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur l'intérêt à conserver pour le bassin minier en Saone-et-Loire l'ensemble des services et équipements existant, gérés par la sécurité sociale minière, qui compte dans ce secteur plus de 15 000 assurés. Centre de médecine spécialisée, comprenant notamment les services suivants : ophtalmologie, oto-rhino, cardiologie, rhumatologie, neuropsychiatrie, cabinets dentaires, pharmacies, dispensaires, etc. Or, en application d'une politique dite « de rigueur » par le ministère et la DRASS il y a risque de voir réduire le nombre de postes de médecins et praticiens, il y a menace de fermetures des installations dans certains quartiers. Ces installations, proches des usagers, géographiquement réparties sur l'ensemble des cités de l'agglomération et les personnels médicaux et de soins qui en assurent le fonctionnement, constituent un équipement que sans nul doute, beaucoup d'agglomérations envient au bassin minier. Ces acquis de la corporation minière doivent pouvoir être ouverts à l'ensemble de la population. C'est semble-t-il, l'une des conditions de leur maintien et de leur développement. La régression des effectifs de l'industrie houillère ne peut justifier la remise en cause de ces services. Tout au contraire, tout doit être fait pour trouver les formes de coopérations, les types de conventions permettant d'associer, sous la responsabilité du ministère de la santé, toutes les instances concernées par les services de santé et sociaux nécessaires à l'ensemble de la population du bassin minier. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour organiser les consultations et concertations nécessaires à la recherche des meilleures conditions de maintien de ces équipements.

Texte de la réponse

Reponse. - L'ouverture du régime minier aux ressortissants d'autres régimes de sécurité sociale est un des moyens de maintenir et valoriser le potentiel médico-social existant. Elle a fait récemment l'objet d'un rapport officiel de la part de M Cortesse. Toutefois la question soulevée par celui-ci doit être soigneusement examinée. Aussi, les orientations à retenir font actuellement l'objet d'une concertation avec les partenaires sociaux gestionnaires du régime minier, celle-ci devrait permettre d'aboutir à un accord sur les mesures à prendre.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11868

Rubrique : Charbon

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 1989, page 1743